

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MAI 2017

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 16 mai 2017, à 19 h 35, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Est absente :

Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 35, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



DEMANDE DE RECONSIDÉRATION



2017-189

CONSEIL – ENTENTE DE RÉCIPROCITÉ POUR LES COÛTS DES ACTIVITÉS DE LOISIRS ET AQUATIQUES AVEC LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

CONSIDÉRANT QUE Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3, a soumis le texte de la résolution suivante.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

DE mandater la direction générale afin que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures signe une entente écrite avec la Ville de L'Ancienne-Lorette afin d'officialiser l'entente déjà existante de entre les deux Villes qui permet aux citoyens de chacune des deux villes liées à l'Agglomération de Québec d'être considérés comme des résidents de l'autre ville aux fins des coûts chargés réciproquement aux citoyens pour les loisirs et les activités aquatiques et leur éviter ainsi le tarif non-résidents;

Cette entente est déjà appliquée depuis de nombreuses années et sera renouvelée automatiquement d'année en année dans une optique de partenariat existant;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée sans délai à la Ville de L'Ancienne-Lorette afin que cette entente soit signée en bonne et due forme et que les conditions des prochaines inscriptions soient confirmées.

Ont voté pour : Mme Lise Lortie, MM. Denis Côté
Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adoptée à la majorité



2017-190

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Points retirés :

- Avis de motion relatif au *Règlement n° 2017-531 décrétant un emprunt de 333 000 \$ pour l'achat d'une pelle mécanique sur roues*
- Appropriation de 16 650 \$ à même le fonds général

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



DÉPÔT DE DOCUMENT



DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DU PREMIER SEMESTRE DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2017

La trésorière dépose les états comparatifs du premier semestre de l'année financière 2017.



DÉPÔT DES JOURNAUX DE PAIEMENT, DES LISTES DES COMPTES À PAYER, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES ET DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

La trésorière dépose les journaux de paiement datés du 13 et 20 avril 2017, et du 4 mai 2017, la liste des comptes à payer au 27 avril 2017, la liste des paiements automatiques du mois d'avril 2017 et la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer en date du 10 mai 2017.



QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2017



2017-191

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2017 en retirant le texte entre la résolution 2017-166 et 2017-167.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 3 MAI 2017 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 3 mai 2017.



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 17 MAI 2017 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 mai 2017.



2017-192

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 17 MAI 2016 – ORIENTATION DU CONSEIL**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2017-195** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de gants de travail (VQ-48930)
- AP2017-206** Renouvellement du contrat de support et d'entretien des licences d'utilisation des produits *Bentley (Select 10398767)* (dossier 42541)
- AP2017-207** Adjudication d'un contrat de services professionnel en gestion, coordination et aménagement – Création d'une place éphémère à la marina Saint-Roch en bordure de la rivière Saint-Charles – Arrondissement de La Cité-Limoilou (dossier 50454)
- DE2017-082** Entente entre la Ville de Québec et *Animation Squeeze Studio inc.*, relativement au versement d'une subvention pour la mise en œuvre de son *Plan de croissance 2017*, dans le cadre du *Programme de soutien pour le développement des entreprises technologiques dans le quartier Saint-Roch – Phase 1*
- AP2017-217** Renouvellement du contrat pour la maintenance et le soutien à l'utilisation du progiciel de paie et de gestion des ressources humaines *V.I.P.*, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 (dossier 42418)
- AP2017-232** Renouvellement du contrat pour la maintenance et le soutien à l'utilisation du progiciel de paie et de gestion des ressources humaines *V.I.P.*, pour la Ville de Lévis (dossier 42500)
- AP2017-237** Résiliation du contrat d'entretien sanitaire de divers bâtiments, pour le lot 5, du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2021 (VQ-48905)
- DE2017-075** Convention de prêt entre la Ville de Québec et *Mirapakon inc.*, relativement à l'octroi d'un financement, dans le cadre du *Fonds local d'investissement*, pour réaliser le projet de démarrage l'entreprise *Mirapakon inc.*
- DE2017-087** Entente ente la Ville de Québec et *Laserax inc.*, relativement au versement d'une subvention pour la réalisation d'un projet, dans le cadre du *Programme de vitrine technologique de la Ville de Québec*
- FN2017-011** Approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires de compétence d'agglomération pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2016 et prise d'acte de la liste finale des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour l'exercice financier 2016
- FN2017-014** Dépôt du premier état comparatif de l'agglomération de Québec pour l'exercice financier 2017 et approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2017
- OM2017-002** Prise d'acte et approbation des états financiers de l'*Office municipal d'habitation de Québec* pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016
- TE2017-003** Convention entre la Ville de Québec et l'*Université Laval*, relativement aux services nécessaires pour développer des outils de détermination de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Ville de Québec
- FN2017-022** Contribution au déficit d'opération encouru par *QMI Spectacles inc.* pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2016

FN2017-025 Adoption d'un choix fiscal relativement à la mesure d'allègement pour la crise financière 2008 pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 et appropriation du surplus non affecté relativement à ce choix fiscal

PC2017-063 *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et de construction de certaines infrastructures relatives à la protection des sources d'eau des prises d'eau, des lacs, des rivières et des nappes souterraines et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1118*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PROPOSITIONS



2017-193

MAIRIE – DON À LA CROIX-ROUGE CANADIENNE POUR LES VICTIMES DES INONDATIONS AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT les inondations qui ont affectées plusieurs villes du Québec au cours des dernières semaines;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de poser un geste pour supporter les sinistrés;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge Canadienne est l'organisme qui récolte les fonds destinés à l'aide aux sinistrés.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Monsieur Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures verse un don de 2 000 \$ à la Croix-Rouge Canadienne pour venir en aide aux sinistrés.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-194

MAIRIE – MANDAT EN JURICOMPTABILITÉ À LA FIRME QUOTIENT

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à janvier 2016 la firme Quotient agissait à titre d'expert juricomptable pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans le litige relatif à la quote-part d'agglomération l'opposant à la Ville de Québec et qu'à ce titre, 232 000 \$ lui ont été versés en honoraires;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures d'avoir un expert-comptable pour assister son procureur dans le processus d'amendement de la poursuite contre l'agglomération qui doit être terminée au plus tard à la fin du mois de juin 2017.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

DE requérir de la firme Quotient qu'elle fasse sans délai rapport au conseil municipal du fruit des travaux effectués jusqu'à janvier 2016;

DE confier à la firme Quotient le mandat d'assister le procureur de la Ville dans le processus d'amendement de la poursuite contre l'agglomération, lequel doit être terminé au plus tard à la fin du mois de juin 2017.

AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Juneau, maire

ET RÉSOLU :

DE scinder le projet de résolution en deux nouvelles résolutions le premier « considérant » avec le premier paragraphe du projet de résolution et le second « considérant » avec le second paragraphe du projet de résolution.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-195

MAIRIE – MANDAT EN JURICOMPTABILITÉ À LA FIRME QUOTIENT

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à janvier 2016 la firme Quotient agissait à titre d'expert juricomptable pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans le litige relatif à la quote-part d'agglomération l'opposant à la Ville de Québec et qu'à ce titre, 232 000 \$ lui ont été versés en honoraires.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

DE requérir de la firme Quotient qu'elle fasse sans délai rapport au conseil municipal du fruit des travaux effectués jusqu'à janvier 2016;

Adoptée à l'unanimité, le président vote



2017-196

MAIRIE – MANDAT EN JURICOMPTABILITÉ À LA FIRME QUOTIENT

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures d'avoir un expert-comptable pour assister son procureur dans le processus d'amendement de la poursuite contre l'agglomération qui doit être terminée au plus tard à la fin du mois de juin 2017.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Monsieur Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

DE confier à la firme Quotient le mandat d'assister le procureur de la Ville dans le processus d'amendement de la poursuite contre l'agglomération, lequel doit être terminé au plus tard à la fin du mois de juin 2017.

Ont voté pour : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Ont voté contre : Mme Lise Lortie, MM. Denis Côté
Guy Marcotte et Louis Potvin

Rejetée à la majorité



2017-197

MAIRIE – RÉCUPÉRATION DES SOMMES DUES À LA VILLE PAR D'EX-CONSEILLERS – DÉPÔT D'UNE DEMANDE EN JUSTICE

CONSIDÉRANT l'avis donné à la Ville le 19 août 2016 par le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Marc Croteau, concernant les rémunérations additionnelles versées à des conseillers pour des comités;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cet avis et de l'analyse effectuée subséquentement, tous les conseillers de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures en poste entre août 2013 et janvier 2016 doivent rembourser des sommes perçues en trop;

CONSIDÉRANT le processus de remboursement amorcé pour tous les conseillers concernés actuellement en poste;

CONSIDÉRANT QUE les démarches effectuées par la Ville pour obtenir remboursement auprès des ex-conseillers Marie-Julie Cossette et Denis Lapointe se sont avérées infructueuses et que dans ces cas particuliers nulle compensation ne peut être exercée puisque qu'aucun traitement ne leur est versé;

CONSIDÉRANT les droits et devoirs que l'article 52 de la *Loi sur les cités et villes* confère au maire.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Monsieur Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

DE mandater le directeur général afin que soit prises sans délai les mesures nécessaires permettant le dépôt d'une demande en justice formelle visant la récupération par la Ville des sommes dues par Mme Marie-Julie Cossette (13 321,11 \$) et M. Denis Lapointe (737,40 \$) de même que les intérêts applicables.

Ont voté pour : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Ont voté contre : Mme Lise Lortie, MM. Denis Côté
Guy Marcotte et Louis Potvin

Rejetée à la majorité



2017-198

MAIRIE – AFFECTATION D'UN MONTANT DE 3 142 200 \$ - REMBOURSEMENT DE LA DETTE

CONSIDÉRANT QUE l'exercice financier 2015 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures s'est soldé par un excédent de 3 142 000 \$ et que cette somme a par la suite été affectée par la résolution 2016-231 du 17 mai 2016 pour combler un déficit éventuel ou se doter d'une marge de manœuvre et de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la trésorerie prévoit à nouveau un excédent de fonctionnement pour l'année financière 2016 dont le montant exact sera connu au moment du dépôt des états financiers vérifiés en juin 2017.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Monsieur Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

QUE la somme disponible de 3 142 000 \$ affectée par la résolution 2016-231 du 17 mai 2016 soit appliquée au remboursement de la dette.

Ont voté pour : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Ont voté contre : Mme Lise Lortie, MM. Denis Côté
Guy Marcotte et Louis Potvin

Rejetée à la majorité



DÉPÔT DE DOCUMENTS PAR UNE CONSEILLÈRE

Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3, dépose les documents suivants :

- *Rénovation Collège St-Augustin – Programme fonctionnel et technique* daté du 15 février 2011, réalisé par Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu & Associés, Architectes – CIMA+
- *Étude préliminaire de marché et de faisabilité technique pour l'auditorium du Collège de Saint-Augustin* daté du 13 décembre 2009, réalisé par Gagné Leclerc, Groupe Conseil



2017-199

CONSEIL – CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY – TRAVAUX REQUIS PAR LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire Jean-Marie-Roy est une infrastructure très importante pour les citoyens et associations de Saint-Augustin-de-Desmaures et la seule infrastructure d'importance dans l'est de la ville;

CONSIDÉRANT la rareté des gymnases sur le territoire de la ville et les besoins importants des utilisateurs;

CONSIDÉRANT le caractère unique de la Salle de spectacle Desjardins et les investissements importants qui y ont été consacrés;

CONSIDÉRANT le succès de l'entente avec La Corporation de la Salle Albert-Rousseau et la possibilité de poursuivre cette entente;

CONSIDÉRANT le nombre important d'utilisateurs qui fréquentent sur une base hebdomadaire le Centre communautaire Jean-Marie-Roy;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit étudier de façon approfondie la proposition d'un promoteur, afin d'en évaluer les impacts et soumettre éventuellement une proposition globale à la population;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux afin de sécuriser l'accès au Centre communautaire Jean-Marie-Roy;

CONSIDÉRANT l'exigence de la Régie du bâtiment du Québec de disposer rapidement d'un plan d'action pour la réalisation de travaux considérés urgents, afin d'empêcher la fermeture du Centre communautaire Jean-Marie-Roy;

CONSIDÉRANT l'impossibilité d'obtenir un délai additionnel de la part de la Régie du bâtiment du Québec, avant de procéder à la réalisation des dits travaux;

CONSIDÉRANT les montants estimés pour relocaliser partiellement les utilisateurs du Centre Jean-Marie-Roy, qui seraient de l'ordre de 500 000 \$ annuellement, et les dérangements que cela pourrait occasionner;

CONSIDÉRANT les délais requis pour étudier la proposition du promoteur ou éventuellement d'autres scénarios, et obtenir toutes les autorisations requises;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'éviter la fermeture du Centre communautaire Jean-Marie-Roy et son désir d'assurer la continuité des services à la population.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur-général à déposer un plan d'action afin de répondre aux exigences de la Régie du bâtiment du Québec pour les travaux considérés comme urgents;

D'entreprendre toutes les démarches nécessaires, incluant le recours à des appels d'offres, pour procéder à la réalisation des travaux urgents, en limitant dans la mesure du possible les impacts sur les utilisateurs du Centre communautaire Jean-Marie-Roy;

DE convenir avec la Régie du bâtiment Québec de mesures supplétives et transitoires, soit des actions à prendre tels que l'ajout de surveillants ou fermeture temporaire de parties du bâtiment, afin d'assurer l'accès sécuritaire des lieux durant la phase des travaux;

QUE la résolution 2016-231 du 17 mai 2016 relative à l'affectation de l'excédent non affecté au 31 décembre 2015, soit modifiée en remplaçant la somme de « 3 142 200 \$ » par celle de « 1 942 200 \$ » et que la somme de 1 200 000 \$ soit affecté à la réalisation des travaux au Centre communautaire Jean-Marie-Roy, initialement prévus au plan triennal d'immobilisation.

Ont voté pour : Mme Lise Lortie, MM. Denis Côté
Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adoptée à la majorité



SUSPENSION DE LA SÉANCE

La séance a été suspendue de 22 h 20 à 22 h 21.



2017-200

DIRECTION GÉNÉRALE – ABROGATION DE LA RÉOLUTION RVSAD-2015-8218

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'abroger la résolution RVSAD-2015-8218 – Reconnaissance – 25pourcent.com, adoptée le 19 janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-201

TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET RÉAMÉNAGEMENT DE CRÉDIT

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires déposés en annexe du mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-202

TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET RÉAMÉNAGEMENT DE CRÉDIT POUR LA FERMETURE DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser la trésorière à effectuer les virements de fonds ou de crédits nécessaires afin de ramener l'ensemble des soldes négatifs à zéro pour la fin d'exercice 2016.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-203

GREFFE – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION RVSAD-2015-5827 RELATIVE À DES TRAVAUX DE MARQUAGE DE CHAUSSÉE ET DE STATIONNEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution RVSAD-2015-8355 relative à l'appel d'offres n° AOVSAAD-2015-406 pour des travaux de marquage de chaussée et de stationnement adoptée le 18 mars 2015 en abrogeant l'expression « pour l'année 2015 ».

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-204

GREFFE – RÈGLEMENT HORS COUR – DOSSIER 200-17-022979-157

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'approuver l'entente de règlement hors cour entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et Pascal-Pierre Paillé (Le Saint-Augustin-sur-le-Fleuve Inc.) dans le dossier 200-17-022979-157 selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de transaction joint au mémoire;

D'autoriser la procureure de la Ville, Me Stéphanie St-André, ou son remplaçant, à signer pour et au nom de la Ville la transaction ainsi que tout document nécessaire pour donner effet aux présentes.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-205

RESSOURCES HUMAINES – PERMANENCE DE LA TRÉSORIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'octroyer, en date du 2 mars 2017, la permanence à Mme Josée Larocque, à titre de directrice et trésorière au Service de la trésorerie, le tout selon l'article 3 du *Guide des conditions de travail des employés-cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*.

Adoptée à l'unanimité, le président vote



2017-206

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – ADOPTION DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'approuver la *Politique de développement des collections* de la Bibliothèque Alain Grandbois datée du 5 mai 2017 et annexée au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-207

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – DEMANDE DE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ENTRE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES POUR 2018-2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser Mme Caroline Arpin, coordonnatrice à la culture, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à négocier l'Entente de développement culturel 2018-2020 avec le ministère de la Culture et des Communications.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-208

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – SUBVENTION POUR LE CLUB AÉROGYM POUR LA SAISON 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE le Club Aérogym doit confirmer son engagement pour la location d'un gymnase pour la saison automne-hiver 2017-2018.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

DE verser une subvention de 10 000 \$ au Club Aérogym, pour la location du gymnase du Séminaire Saint-François pour la saison automne-hiver 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-209

GESTION DU TERRITOIRE – COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL – LIBÉRATION D'UNE PARTIE DE LA RETENUE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE libérer une partie de la retenue, soit un montant de 291 732,72 \$, comprenant les taxes et conserver un montant équivalent aux déficiences existantes, évaluées à 120 000 \$ + taxes, soit 137 970,00 \$.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-210

GESTION DU TERRITOIRE –PIIA – 104, RUE D'ANVERS

CONSIDÉRANT les objectifs et critères applicables par les articles 5.20.1, 5.20.2 et 5.20.3 du *Règlement 915-93 relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'accepter le projet tel que déposé et selon les documents suivants :

- Plan d'implantation par Pierre Hains, A-G, minute 10 829;
- Plan architecture par A3 Architectures, projet 1701 et daté du 9 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-211

GESTION DU TERRITOIRE –PIIA – 221, RUE DE LIVERPOOL

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis vise uniquement l'utilisation de la cour latérale et arrière pour faire de l'entreposage extérieur de matériaux secs (brique, mortier, échafaudages, etc.) en complément du bâtiment principal et en respect de la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs et critères applicables par les articles 5.20.1 et 5.20.2 du *Règlement 915-93 relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'accepter le nouvel aménagement pour entreposage extérieur comme indiqué au plan 20170411-aménagement accompagnant la demande de permis 2017-00067.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-212

GESTION DU TERRITOIRE –PIIA – 175, RUE DES GRANDS-LACS

CONSIDÉRANT la demande de permis 2017-00119 déposé par M. Martin Lévesque de Groupe Tilton inc. et visant l'agrandissement du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le lot 6 101 039 situé au 175, rue des Grands-Lacs, lequel est inclus dans la zone ID-1;

CONSIDÉRANT les objectifs et critères applicables par les articles 5.20.1 et 5.20.2 du *Règlement 915-93 relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accepter le projet tel que déposé et selon les documents suivants :

- Plan d'implantation par Renaud Hébert, A-G, minute 1180;
- Plan architecture par Bourgeois/Lechasseur Architectes, projet 539-2017 et daté du 26 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-213

DIRECTION GÉNÉRALE – AIDE FINANCIÈRE – FONDATION RÉNO-JOUETS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 100 \$ afin de soutenir la Fondation Réno-Jouets.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE



SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT N° 2017-527 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2017-523 ASSUJETTISSANT L'OCTROI DES PERMIS DE LOTISSEMENT OU DE CONSTRUCTION À LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA VILLE POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX MUNICIPAUX AFIN D'ABROGER L'ARTICLE 1.2 ET DE MODIFIER L'ARTICLE 2

Une séance de consultation publique est tenue relativement au *Règlement n° 2017-527 modifiant le Règlement n° 2017-523 assujettissant l'octroi des permis de lotissement ou de construction à la signature d'une entente avec la Ville pour l'exécution de travaux municipaux afin d'abroger l'article 1.2 et de modifier l'article 2.*



MOTIONS ET RÈGLEMENTS



2017-214

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2017-532 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2006-005 RÈGLEMENT DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES SUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME AFIN D'ABROGER LE 6^E PARAGRAPHE DE L'ARTICLE 2

Avis de motion est, par les présentes, donné par Monsieur Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un *Règlement n° 2017-532 modifiant le Règlement numéro REGVSAD-2006-005 Règlement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme afin d'abroger le 6^e paragraphe de l'article 2.*



2017-215

ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 2017-532 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2006-005 RÈGLEMENT DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES SUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME AFIN D'ABROGER LE 6^E PARAGRAPHE DE L'ARTICLE 2

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter le projet du *Règlement n° 2017-532 modifiant le Règlement numéro REGVSAD-2006-005 Règlement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme afin d'abroger le 6^e paragraphe de l'article 2.*

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-216

MAIRIE – AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2017-533 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2016-472 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Avis de motion est, par les présentes, donné par Monsieur Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un *Règlement n° 2017-533 modifiant le Règlement n° 2016-472 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*



2017-217

MAIRIE – AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2017-534 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2006-005 RÈGLEMENT DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES SUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Avis de motion est, par les présentes, donné par Monsieur Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un *Règlement n° 2017-534 modifiant le Règlement numéro REGVSAD-2006-005 Règlement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme.*



2017-218

MAIRIE – ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 2017-534 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2006-005 RÈGLEMENT DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES SUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Monsieur Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'adopter le projet du Règlement n° 2017-534 modifiant le Règlement numéro REGVSAD-2006-005 Règlement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme.

Ont voté pour : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Ont voté contre : Mme Lise Lortie, MM. Denis Côté
Guy Marcotte et Louis Potvin

Rejetée à la majorité



2017-219

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2017-519 SUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° 2017-519 sur les animaux domestiques.

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-220

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2017-527 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2017-523 ASSUJETTISSANT L'OCTROI DES PERMIS DE LOTISSEMENT OU DE CONSTRUCTION À LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA VILLE POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX MUNICIPAUX AFIN D'ABROGER L'ARTICLE 1.2 ET DE MODIFIER L'ARTICLE 2

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Monsieur Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° 2017-527 modifiant le Règlement n° 2017-523 assujettissant l'octroi des permis de lotissement ou de construction à la signature d'une entente avec la Ville pour l'exécution de travaux municipaux afin d'abroger l'article 1.2 et de modifier l'article 2.

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-221

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2017-529 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2016-514 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATION ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2017 AFIN DE MODIFIER LA TARIFICATION POUR L'ÉMISSION D'UNE LICENCE POUR CHIEN

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° 2017-529 modifiant le Règlement n° 2016-514 sur les taux de taxes, compensation et divers tarifs pour l'année financière 2017 afin de modifier la tarification pour l'émission d'une licence pour chien.

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres

présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-222

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2017-530 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO REGVSAD-2013-374 RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL OU RÉFÉRENDAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2017-530 abrogeant le Règlement n° REGVSAD-2013-374 Règlement sur la rémunération du personnel électoral ou référendaire.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 23 h.


Sylvain Juneau, maire


Daniel Martineau, greffier